



DÉPARTEMENT DROIT ÉCONOMIQUE, DROIT DE LA DISTRIBUTION : UN ACCOMPAGNEMENT INCONTOURNABLE

Le **Département droit économique - droit de la distribution** de LexCase conseille les entreprises françaises et étrangères, tant en France qu'à l'international, autour de **deux axes principaux**



L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DES RELATIONS CONTRACTUELLES :

Notre équipe intervient ainsi dans la rédaction, la négociation, l'exécution et la protection de la politique commerciale et industrielle de chaque entreprise en prenant systématiquement en compte les spécificités de son secteur d'activité.

Nous les accompagnons également dans leurs relations avec leurs partenaires commerciaux, leurs clients professionnels ou consommateurs, leurs sous-traitants, leurs concurrents et les administrations (DGCCRF, DIRECCTE, CNIL, etc.).



LA REPRÉSENTATION DANS LES LITIGES COMMERCIAUX :

Notre équipe assiste et défend également ses clients devant les tribunaux judiciaires, les instances arbitrales ou de médiation de toutes formes, les autorités de concurrence française et communautaire et dans leurs relations avec les administrations.

Le **Département Droit économique - droit de la distribution** de LexCase a ainsi acquis une expertise dans les domaines suivants :

- **Droit des contrats** : rédaction, négociation, audit de contrats de tout type, suivi de leur bonne exécution et des conséquences de leur cessation ;
- **Droit de la publicité et de la promotion des ventes** : droit de la consommation appliqué à l'entreprise ;
- **Droit de la distribution** : mise en place, évolution et résiliation des différents modes de distribution / représentation des services ou produits adaptés à la situation de l'entreprise tant en France qu'à l'international ;
- **Droit des pratiques restrictives** : déséquilibre significatif, rupture brutale de relations commerciales établies, abus de puissance d'achat ou de vente, etc.).

EXPERTISE ET PARTENARIATS



Fédération Française de la Franchise

Fort de son savoir-faire et des compétences acquises dans le cadre de son parcours, Maître Sébastien SEMOUN est membre, depuis le 1^{er} décembre 2014, du Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise (FFF). Il participe aux travaux de la FFF et à la rédaction du recueil annuel de jurisprudence. Cette reconnaissance, gage de l'expertise du département Droit économique - droit de la distribution, garantit aux clients du cabinet LexCase un traitement toujours plus efficient de leurs dossiers.



Partenaires européens

Le département Droit économique de LexCase est membre de plusieurs comités internationaux :

- The IBA International Franchising Committee,
- The International Commerce and Distribution Committee,
- The Litigation Committee.

QUELQUES DOSSIERS TYPES

- Accompagnement dans la mise en place de réseaux de franchises en France et à l'étranger : rédaction de documents préparatoires, d'informations précontractuelles et de contrats de franchise ou master-franchise, en français et en anglais.
- Action en référé, couplée à une action au fond à bref délai, aux fins d'obtention de la poursuite forcée d'un contrat de franchise abusivement résilié avec la tierce complicité d'un réseau concurrent.
- Procédures sur requête afin d'établir ou de conserver la preuve d'agissements déloyaux de concurrents (traditionnels ou nouvellement arrivés) dans le domaine de la grande distribution, de l'immobilier, de l'industrie.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 60 avocats, dont 13 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit des assurances



Droit de la construction



Droit de la concurrence



Droit du cyber-risque



Droit de la Santé



Droit de l'environnement et de l'énergie



Droit de l'urbanisme et de l'aménagement



Droit des sociétés / Fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit immobilier



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Médiation et arbitrage



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration



Propriété intellectuelle



Technologies de l'information et e-commerce



Nos formations spécifiques au droit économique

Pour mieux accompagner nos clients et leur fournir une offre de formation la plus complète, **LexCase** a contribué à la création d'un organisme de formation présent à Paris, Lyon et Marseille et réunissant des professionnels du droit et du chiffre : **LexFormation**, qui assure des formations éligibles à la prise en charge de la formation continue des salariés.

LexCase offre ainsi à ses clients la possibilité de bénéficier d'une formation à la carte ou choisie parmi notre catalogue existant.

www.lexformation.com
contact@lexformation.com

Nous proposons notamment les formations suivantes :

- La franchise
- La distribution multicanal
- Le contrôle de la relation entre fournisseurs et distributeurs
- L'optimisation de la rédaction de vos contrats, clauses essentielles
- La protection de l'image et de la réputation de son entreprise
- La promotion des ventes en toute sécurité.



ÉQUIPE & CONTACTS



Sébastien SEMOUN
Avocat associé
Droit économique - droit de la distribution
[@ ssemoun@lexcase.com](mailto:ssemoun@lexcase.com)



Karine RIERA THIEBAULT
Avocate Of Counsel
Droit économique, droit de la distribution
[@ kthiebault@lexcase.com](mailto:kthiebault@lexcase.com)



Laura DEMONTES
Avocate Of Counsel
Droit économique, droit de la distribution
[@ ldemontes@lexcase.com](mailto:ldemontes@lexcase.com)



Anaïs CONTAT
Avocate
Droit économique, droit de la distribution
[@ acontat@lexcase.com](mailto:acontat@lexcase.com)



Ludovic CHEZE
Avocat
Droit économique, droit de la distribution
[@ lcheze@lexcase.com](mailto:lcheze@lexcase.com)



Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
17, rue de la Paix · 75002 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22